

Avis

du Conseil économique, social
et environnemental de Mayotte



Le Conseil économique, social et environnemental est une assemblée consultative qui émet des **avis** (saisines) et **contributions** (auto saisines). Via ses propositions, il traduit l'expression de la société civile dans toute sa diversité, pour éclairer les choix des décideurs dans l'ensemble des domaines économiques, sociaux et environnementaux.

Bureau du 13 décembre 2022

Vu l'article L 4241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la saisine du Conseil Economique, Social et Environnemental réceptionnée le 1^{er} décembre 2022,

Le CESE de Mayotte délibère.

Avis n° 20-2022 sur le rapport n°2022-01546 relatif à l'appel à projet « sensibilisation, accompagnement et suivi des étudiants et stagiaires de la formation professionnelle et salariés résidents de Mayotte désirant s'installer au Québec et sa province » pour les années 2022 à 2024 inclue

Rapporteur : Mme Houbia YOUSOUFFA

PRESENTATION

Le Département de Mayotte assure depuis janvier 2008 la compétence formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi. Cette mission consiste à former le public cible, à mener celui-ci à la qualification afin de favoriser son insertion durable dans le monde du travail. Les actions de formation sont mises en place aussi bien dans l'île qu'à l'extérieur (Réunion, Hexagone, Maurice, Kenya, Angleterre), dans le cadre de la mobilité formation professionnelle. Cette année, le Conseil départemental envisage d'envoyer des jeunes mahorais se former au Québec jusqu'en 2024 pour ensuite y travailler, éventuellement. Il a, de ce fait, lancé un appel à projet et retenu le projet de l'association « Mobilité Mayotte Québec », déjà installée au Canada depuis plus d'un an et qui œuvre dans le domaine de la mobilité internationale des jeunes mahorais depuis quelques années.

Une convention triennale formalisant ce partenariat sera donc signée entre les deux parties prenantes sur la période 2022 à 2024 pour un montant total de 193 703,75 €, soit 23 703,75 € cette année, 85 000 € en 2023 et 85 000 € en 2024. En contrepartie de ces sommes, l'association mènera ici des actions de sensibilisation des élèves de Terminale, mais elle accompagnera aussi les candidats au départ, les installera et les suivra pendant leur parcours formatif jusqu'à leur insertion professionnelle, à Mayotte ou au Québec.

AVIS DU CESEM

Le Césem salue l'initiative et encourage la démarche qui va dans le sens de l'ouverture de la Collectivité à l'international. L'ouverture de Mayotte au monde constitue donc des opportunités nouvelles de terrains de stage pour la jeunesse.

Le département devra profiter de l'occasion pour nouer également des relations de partenariat avec de grandes écoles d'ingénieurs et des universités, notamment de médecine, pour la formation de cadres de haut niveau dont le territoire a besoin.

D'autres domaines de compétences peuvent être aussi mis à profit en faveur des jeunes mahorais. Le Québec connaît en effet des avancées considérables s'agissant du domaine de la psychologie notamment la spécialisation concernant la criminologie. A l'heure actuelle, les universités de l'Hexagone ne sont pas toutes suffisamment outillées pour accompagner les jeunes qui souhaitent se spécialiser en la matière.

La formation des travailleurs sociaux connaît un essor qui place le Québec en précurseur depuis une vingtaine d'années dans le développement des métiers du social sur des aspects encore inexistant sur le territoire national français.

Ces deux domaines représentent des métiers d'avenir sur le territoire et, en ce sens, ils doivent faire l'objet d'un portage dans le cadre de la mobilité professionnelle.

Au regard des besoins de Mayotte en compétences diverses et des possibilités de formations qu'offre le Canada, le Césem propose d'orienter les actions de formations dans des domaines qui paraissent pertinents, tels que :

- Ingénierie,
- Médecine,
- Sanitaire et social,
- Psychologie (spécialité criminologie),
- ...,etc.

En effet, la politique d'attractivité menée par le Département devra viser en premier la ressource locale formée. C'est là une condition essentielle pour parvenir à un développement économique, social et culturel endogène et auto-entretenu du territoire.

Avis adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Président du Conseil économique,
Social et environnemental de Mayotte

Abdou S. DAHALANI